

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Belfort, le 16/04/2024

Les horaires d'ouverture au public des sites belfortains de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort sont modifiés comme suit :

- Direction départementale et Service de gestion comptable de Belfort 2, situés 9bis Faubourg de Montbéliard à Belfort :
 - ▶ à compter du 29 avril 2024, ouverture le matin uniquement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.
- Centre des Finances publiques de Belfort, sis 1 Place de la Révolution Française à Belfort :
 - ▶ Du 29 avril 2024 jusqu'au 16 juin 2024, en raison de la période de campagne déclarative d'impôt sur les revenus, d'impôt sur la fortune immobilière et de taxe d'habitation, ouverture :
 - les lundis et jeudis : de 8h30 à 16h00 sans interruption ;
 - les mardis, mercredis et vendredis : uniquement le matin, de 8h30 à 12h30.
 - ▶ À compter du 17 juin 2024 :
 - ouverture le matin uniquement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.

Pour toutes leurs démarches administratives, les usagers sont invités :

- ✓ à consulter les sites en ligne :



impots.gouv.fr
amendes.gouv.fr
payfip.gouv.fr

- ✓ à composer :



Le numéro d'appel national **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

- ✓ à se rendre :



Dans les espaces France services : Trouvez l'espace France services le plus proche de chez vous sur www.france-services.gouv.fr



Pour régler un avis impôt, une amende ou une facture comportant un QR-Code, par carte bancaire (dans la limite de 300 € pour les impôts) ou en espèces dans la limite de 300 €, les usagers invités à se rendre chez le buraliste agréé le plus proche (liste sur impots.gouv.fr)